

-----  
Séance du 08 juillet 2019 - 18h00

Délibération N°2019/061  
Date de convocation : 24 juin 2019  
Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caulley  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

**L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Souplet-Escaufourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.**

**Etaient présents (54 titulaires - 3 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Nathalie GAVE
Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT	Laurent LOIGNON
Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER
Frédéric BRICOUT	Régine DHOLLANDE	Pierre LEVEQUE
Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN	Brigitte PRUVOT
Liliane RICHOMME	Francis STOCLET	Martine THUILLEZ
Alain GOETGHELUCK	Gilles PELLETIER	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Laurent COULON
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Stéphane JUMEAUX	Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY

**Membres excusés (4) :**

Vincent WAXIN, Marie-Lise MARLIOT, Patrice BONIFACE, Francis GOURAUD

**Membres absents (5) :**

Brigitte ROLAND-BEC, Alain RIQUET, Gérard TAISNE, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE

**Membres ayant donné procuration (11) :**

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Jacques OLIVIER à Nathalie GAVE, Alban BAJODEK à Liliane RICHOMME, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Denis COLLIN à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIoux à Martine THUILLEZ, Pierre LAUDE à Gilles PELLETIER, Charles BLANGIS à Bruno MANNEL, Isabelle PIERARD à Serge SIMEON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Jean-Pierre RICHEZ à Daniel FIEVET,

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

**Objet : Demande d'adhésion de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des cours d'Eau de l'Avesnois**

**Monsieur le Président expose :**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise (CCTSO) en date du 26 septembre 2018, sollicitant son adhésion au SMAECEA pour la partie de territoire des communes nommées ci-après : Etreux, Hannapes, Ribeuwillé, Saint-Martin Rivière, Vénérolles, Wassigny ; et pour la totalité du territoire de la commune d'Oisy.

Vu la délibération du SMAECEA en date du 2 avril 2019 par laquelle ce syndicat accepte l'adhésion de la CCTSO.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

*Documents annexés : Courrier du SMAECEA  
Délibération du SMAECEA*

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 15 juillet 2019 et de la publication le  
15 juillet 2019  
Vu,

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 15 juillet 2019

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

**IMPORTANT**

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*



## Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois

S.M.A.E.C.E.A.

15 Place Leclerc - 59440 AVESNES SUR HELPE

☎ : 03.27.57.52.38

REÇU 20 MAI 2019

Monsieur Serge SIMEON  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Caudrésis-Catésis  
Rue Victor Hugo – RD 643  
ZA le bout des dix neuf  
59157 BEAUVOIS-EN-CIS

Avesnes, le 16 MAI 2019

Monsieur le Président,

La Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise a émis le souhait d'adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) pour la partie de territoire des communes nommées ci-après : Etreux, Hannapes, Ribeaupville, Saint-Martin Rivière, Vénérolles, Wassigny ; et pour la totalité du territoire de la commune d'Oisy.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités membres du SMAECEA doivent être consultées. Elles disposent d'un délai de trois mois, à compter de la présente notification, pour se prononcer sur cette nouvelle adhésion.

C'est pourquoi, par la présente, je vous saurais gré de bien vouloir réunir votre assemblée afin de statuer sur cette demande et m'adresser ensuite la délibération correspondante. A toutes fins utiles, vous trouvez ci-joint un modèle de délibération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU  
DE L'AVESNOIS

Alain POYART

# Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois

Siège : Mairie d'Avesnes-sur-Helpe

Le Comité Syndical avait été convoqué le 19 Mars 2019.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 2 Avril 2019.

Le Comité Syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

**L'An 2019, le 2 Avril**, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la présidence de M. Alain POYART.

**Etaient présents** : M. FOVEZ, M. DECHERF, Mme WATREMEZ, M. DURSENT, M. BEDU, M. BAIVIER, M. LE ROUZIC, M. NAVARRE, M. LEPAGE, M. CABARET, M. DUPIRE, M. JUSTE, M. DHUIEGE, M. HERBET, M. MAYET, M. QUINZIN, M. DELTOUR, M. JOPEK, M. DOSEN, M. LEVEQUE, M. LUCAS, M. SERET.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. SALMON (à M. JUSTE), M. LEBRUN (à M. POYART), M. DEFROIDMONT (à Mme WATREMEZ), M. VIN (à M. DELTOUR), Mme CESAR (à M. HERBET).

**Objet** : Adhésion de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise.



Monsieur le Président expose les motifs suivants :

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a attribué aux EPCI à fiscalité propre la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2018.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce sont donc les EPCI qui sont désormais membres du SMAECEA en représentation-substitution de leurs communes. Il s'agit des Communautés d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre, et du Caudrésis Catésis (ex 4C) ; des Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois, du Sud Avesnois, du Pays de Mormal et de la Thiérache du Centre.

Il apparaît aujourd'hui, compte tenu de l'évolution du SMAECEA, que le territoire de solidarité ainsi créé intéresse également d'autres structures rurales, voisines de ce périmètre.

Dans le prolongement de cette dynamique, et à la suite de plusieurs réunions de travail, la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise souhaite adhérer au SMAECEA pour la partie de territoire des communes nommées ci-après : Etreux, Hannapes, Ribeaupville, Saint-Martin Rivière, Vénérolles, Wassigny ; et pour la totalité du territoire de la commune d'Oisy.

L'adhésion de cet EPCI va permettre de renforcer l'intervention du SMAECEA sur le bassin versant de la Sambre.

C'est pourquoi, vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise demandant son adhésion, le Comité Syndical du SMAECEA, à l'unanimité :

- ACCEPTE la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise ;
- AUTORISE le Président à notifier la présente délibération à chaque EPCI membre du SMAECEA (les Conseils Communautaires devant être consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification en vertu de l'article L5211-18 du CGCT).

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour mois et an que dessus.  
Suivent les signatures.

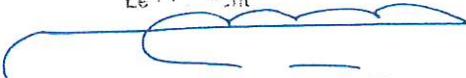
DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmis à la Sous-Préfecture le 17/5/2019

Publiée ou Notifiée le .....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président

  
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT  
ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU  
DE L'AVESNOIS

Pour extrait conforme,

Le Président,

  
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT  
ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU  
DE L'AVESNOIS